HELVETAS
BURKINA FASO

LED SERVICE
LIECHTENSTEINOIS
DE DEVELOPPEMENT

Projet HO-HALE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2026/HELVETAS POUR L'ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIELS AU PROFIT DES ACTEURS DU PROJET HO-HALE (07 LOTS)

Nom du projet	Projet HOHALE
Code du projet	**1112.19.3.0**
Code activité	2.1.1 Accompagner l'installation des entreprises vertes à travers le cofinancement des initiatives
Code ligne budgétaire	**1930/1.1020 ;1930/1.2010 ; .1930/1.2020**

octobre 2026

Table des matières

1. Objet4
2. Contexte et justification 4
3. Allotissement 4
4. Financement 5
5. Participation 5
6. Délai de livraison 5
7. Pénalité de retard de livraison 6
8. Consultation du dossier 6
9. Acquisition du dossier 6
10. Présentation et dépôt des offres 6
11. Forme et signature des offres 7
12. Références géographiques de la représentation de l'entreprise 7
13. Ouverture de plis 7
14. Délais d'engagement 7
15. Eclaircissement 7
16. Évaluation des offres 8
17. Attribution du marché 8
18. Sort réservé aux offres 8
19. Frais d'établissement de l'offre – Propriété 8

CHAPITRE I : Instruction aux soumissionnaires 10
CHAPITRE II : Remise des offres 15
Chapitre III : OUVERTURE ET ÉVALUATION DES OFFRES 17
Chapitre IV Attribution du marché 20
Annexe 1 : Modèle de lettre d'engagement 40
Annexe 2 : Bordereau des prix unitaires 41
Annexe 3 : Bordereau des prix et quantités Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Modèle de confirmation d'absence de conflits d'intérêts 47
Annexe 5 : Modèle de déclaration de disponibilité Erreur ! Signet non défini.

PIÈCE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

1. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition de divers matériels au profit des acteurs du projet « HOHALE » dans les provinces de la Comoé et de la Léraba, Région du Tannounyan au Burkina Faso.

2. Contexte et justification

La région de Tannounyan au Burkina Faso est confrontée à d'importants défis socioéconomiques, caractérisés par un faible taux de chômage mais surtout par un niveau élevé de sous-emploi des jeunes. Cette situation contribue à l'aggravation de la pauvreté, en particulier en milieu rural.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet Ho-Halé, financé par le *Liechtensteinischer Entwicklungs-Dienst (LED)*, dont l'objectif est de promouvoir l'économie verte et de favoriser une insertion professionnelle durable des populations vulnérables. Le projet se veut une réponse concrète aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels, en accompagnant les acteurs dans la construction et la mise en œuvre de projets de vie axés sur les métiers verts.

Afin d'atteindre ses objectifs, le projet a mis en œuvre plusieurs actions de renforcement des capacités, notamment : (i) l'appui à l'élaboration de projets de vie, (ii) des formations en entrepreneuriat et en gestion, des formations techniques, (iii) ainsi que des stages d'immersion professionnelle. Ces actions seront complétées par un mécanisme de co-investissement, destiné à soutenir les acteurs en cohérence avec leur projet de vie individuel.

Dans ce cadre, le projet prévoit d'appuyer l'installation de 750 acteurs exerçant dans les filières accompagnées par le projet, répartis dans les 17 communes de sa zone d'intervention.

Pour la mise en œuvre de cette activité, les Prestataires de Services Locaux (PSL) sont mobilisés pour coacher les acteurs afin de remonter les données nécessaires.

Le présent DAO est élaboré pour l'acquisition du matériel au profit des acteurs du projet Ho-Halé.

3. Allotissement

Les acquisitions faisant l'objet du présent appel d'offres national ouvert sont réparties en **sept (07) lots** détaillés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Détails	Lieu de livraison
AVICULTURE		
Lot 1	Acquisition de matériel avicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 2	Acquisition de matériel avicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 3	Acquisition de plants de moringa	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou,

		Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
APICULTURE		
Lot 4	Acquisition de matériel apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 5	Acquisition de matériel apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MORINGA		
Lot 6	Acquisition de matériel au profit des acteurs de la filière Moringa du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MARAICHAGE		
Lot 7	Acquisition de matériel au profit des acteurs de la filière Maraichage du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.

4. Financement

Le financement est assuré par Liechtensteinischer Entwicklungs-Dienst (LED), dans le cadre du Projet HOHALE dans la région du Tannounyan au Burkina Faso.

5. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales, pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'une interdiction ou d'une suspension et en règle vis-à-vis de l'administration burkinabè.

6. Délai de livraison

Le délai de livraison est de vingt et un (21) jours calendaires pour chaque lot et la date de commencement sera mentionnée dans l'ordre de service qui sera remis à l'adjudicataire.

7. Pénalité de retard de livraison

En cas de non-respect du délai contractuel de livraison, il sera appliqué au titulaire des pénalités fixées par jour calendaire à 1/1000 par jour calendaire, et ce jusqu'à concurrence de 5% (cinq pour cent) du montant total du marché. Les pénalités seront retenues sans préavis sur les montants dus au titre du marché. Elles ne seront pas appliquées en cas de force majeure dont Helvetas aura été saisie dans les délais réglementaires, et reconnue fondée par elle. La justification de la force majeure se fera par écrit et sera adressée à HELVETAS qui approuvera ou désapprouvera le (s) motif(s).

8. Consultation du dossier

Le présent appel d'offres peut être consulter gratuitement sur le site internet de HELVETAS Burkina à travers le lien https://www.helvetas.org/bfaopportunites ou au siège de HELVETAS à Ouagadougou (Quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka ,06 BP 9051 Ouagadougou (Tél : +226 25 36 37 73) ou au bureau Helvetas de Banfora (situé à Bounouna vers la station Barka Energie dans le couloir du six mètre de la boulangerie miche d'or et en face du service ADCT Agence nationale d'appui au Développement des Collectivité Territoriales)

9. Acquisition du dossier

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent télécharger gratuitement le dossier suivant le lien https://www.helvetas.org/bfaopportunites.

Cependant, la soumission est conditionnée au paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de vingt cinq mille (25 000) F CFA au Bureau Pays de HELVETAS BURKINA à Ouagadougou, Quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka06 BP 9051 Ouagadougou, Tél : +226 25 36 37 73 **du lundi au jeudi de 08H00 à 16H30 et le vendredi de 08H00 à 13H00.**

Ou au Bureau HELVETAS de Banfora

20 91 06 73

Du lundi au jeudi de 08H00 à 16H30 et le vendredi de 08h00 à 13H00.

10. Présentation et dépôt des offres

Les soumissionnaires prépareront leurs offres dans une enveloppe anonyme et fermée portant uniquement la mention au verso :

« **Acquisition de divers matériels au profit des acteurs du projet HOHALE** (**préciser le numéro du lot ou des lots postulé(s) ».**

Au recto de l'enveloppe, inscrire la mention : « **A n'ouvrir qu'en séance publique** ».

L'enveloppe anonyme doit contenir deux (02) autres enveloppes distinctes dont l'une comporte l'offre technique et l'autre l'offre financière.

Les offres seront déposées physiquement au Bureau Pays de HELVETAS BURKINA à Ouagadougou, Quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka06 BP 9051 Ouagadougou, Tél : +226 25 36 37 **73 au plus tard le jeudi 29 octobre 2026 à 10h00 TU.**

NB : Helvetas recommande aux soumissionnaires de présenter un seul dossier (offre technique et financière) qui contienne l'ensemble des lots postulés.

11. Forme et signature des offres

Les soumissionnaires prépareront leurs offres en un (01) original et deux (02) copies.

Les mots « Original » et « Copie » seront marqués comme tels.

L'original et les copies seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et signés par la personne dûment autorisée. En cas de différence entre l'original et la copie, l'original fera foi.

12. Références géographiques de la représentation de l'entreprise

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, les coordonnées géographiques, le lien GPS de l'entreprise et au moins deux (02) contacts différents pour permettre la communication avec Helvetas une fois retenus.

13. Ouverture de plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) étapes en séance publique. L'ouverture des offres techniques se fera le même jour, **jeudi 29 octobre 2026 à partir de 11h00** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister dans la salle de réunion du Bureau Pays de HELVETAS BURKINA à Ouagadougou.

L'ouverture des offres financières concernera uniquement les offres des soumissionnaires qui auront atteint le score technique minimum exigé de 42/70 points. La date de l'ouverture des offres financières sera communiquée aux soumissionnaires qualifiés.

14. Délais d'engagement

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pour un délai minimum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

15. Eclaircissement

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par écrit jusqu'au **mercredi 21 octobre 2026 à 16 h 30 T.U à l'adresse suivante : offres.bf@helvetas.org** avec l'objet : « **Question sur l'avis d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de divers matériels au profit des acteurs du projet du projet HOHALE** ».

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Passé ce délai, les questions transmises ne pourront pas être traitées.

16. Évaluation des offres

HELVETAS examinera les différentes offres en deux (02) étapes pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le dossier d'appel d'offres ont été respectées par les soumissionnaires sans divergence ni réserve substantielle des soumissionnaires.

Dans un premier temps, seules les offres techniques seront évaluées et notées selon les critères définis dans le présent appel d'offres, les offres financières resteront sous pli fermé.

Seules les offres techniques ayant obtenu au moins 60 % du total des 70 points techniques passeront à l'étape d'évaluation des offres financières, où la notation sera effectuée à l'aide de la formule de notation relative des coûts telle que stipulée dans le présent appel d'offres.

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel. Les décisions du comité d'évaluation sont collectives, et ses délibérations se tiennent lors de séances virtuelles et/ou en présentiel. Le comité d'évaluation technique est tenu au secret professionnel. Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux sont réservés à un usage officiel et ne peuvent être communiqués à aucun soumissionnaire ni à aucune autre partie que Helvetas.

Les noms des soumissionnaires, les modifications et les retraits des offres, la présence ou l'absence des documents administratifs requis, ainsi que toute autre information que le maître d'ouvrage juge appropriée, seront annoncés lors de l'ouverture.

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont consignés dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, qui est signé par tous les membres de la commission d'attribution des marchés présents.

17. Attribution du marché

HELVETAS attribuera le marché au soumissionnaire jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante, dont l'offre aura été déterminée **techniquement et financièrement** acceptable et évaluée selon la notation globale :

Elle est la somme de la note technique et de la note financière. La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note dans le classement général des notes globales et se verra attribuer le marché.

Helvetas se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer d'un maximum de 15%, au moment de l'attribution du marché, les quantités sans changement de prix unitaires et d'autres stipulations et conditions.

Helvetas se réserve le droit de ne donner plus de deux (02) lots au même soumissionnaire.

18. Sort réservé aux offres

HELVETAS Burkina se réserve le droit de donner à cet appel d'offres ouvert la suite qu'il jugera utile, y compris l'annulation ou la réalisation partielle.

Les offres retenues correspondront, suivant l'estimation de HELVETAS, à celles qui offriront les meilleures garanties de qualité et de coûts. En conséquence HELVETAS n'est pas tenu de retenir l'offre la moins-disante.

19. Frais d'établissement de l'offre – Propriété

Les frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation de leurs offres seront à leur charge exclusive, quelle que soit la suite réservée à cet appel d'offres lui-même ou à leur offre en particulier.

Par le simple fait de remettre une offre, le soumissionnaire accepte que ce document devienne la propriété de HELVETAS.

Pour HELVETAS Burkina Faso

Etienne ZOUNDI

PIECE II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

CHAPITRE I : Instruction aux soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent se conformer scrupuleusement aux présentes instructions et fournir tous les renseignements nécessaires, faute de quoi, ils pourraient être éliminés.

Article I. Objet de l'appel d'offres ouvert

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition de divers matériels au profit des acteurs du projet HOHALE dans la région du Tannounyan au Burkina Faso.

Article II. Allotissement

Les matériels, objet du présent appel d'offres ouvert, sont répartis en sept **(07) lots** :

Lots	Détails	Lieu de livraison
AVICULTURE		
Lot 1	Acquisition de matériels avicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 2	Acquisition de matériels avicole au profit des acteurs du projet HO HALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 3	Acquisition de plants de moringa	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
APICULTURE		
Lot 4	Acquisition de matériels apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 5	Acquisition de matériels apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MORINGA		
Lot 6	Acquisition de matériels au profit des acteurs de la filière Moringa du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara,

		Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MARAICHAGE		
Lot 7	Acquisition de matériels au profit des acteurs de la filière Maraichage du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.

Article III. Candidat admis à soumissionner

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales installées au Burkina Faso pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration burkinabé.

Article IV. Composition du Dossier d'Appel d'offres ouvert

Le dossier d'appel d'offres, se compose des pièces suivantes :

1. L'avis d'appel d'offres,
2. Les présentes instructions aux soumissionnaires,
3. Le cahier des clauses techniques particulières,
4. La fiche de renseignements sur la qualification et les capacités du soumissionnaire,
5. Le modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt,
6. Le cadre du devis quantitatif,
7. Le cadre du bordereau des prix unitaires,
8. Le modèle de lettre d'engagement.
9. Le modèle de contrat

On attend des soumissionnaires qu'ils examinent toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier d'appel d'offres : ceux-ci leur seront opposables. Les soumissionnaires assument les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par le dossier d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non strictement conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de leurs offres.

Article V. Coût de l'appel d'offres ouvert

Le soumissionnaire paiera tous les frais y afférents à la préparation et à la présentation de son offre et HELVETAS ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'Appel d'offres ouvert et quel qu'en soit le résultat.

Article VI. Éclaircissements apportés au dossier d'Appel d'offres ouvert.

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Les questions éventuelles peuvent être soumises jusqu'au **21 octobre 2026 à 16 h 30 T.U., à l'adresse offres.bf@helvetas.org avec pour** objet : « **Question sur l'avis d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de divers matériels au profit des acteurs du projet HOHALE ».**

Les questions transmises tardivement ne pourront pas être traitées.

Des copies de la réponse de Helvetas Burkina Faso ainsi que de la demande qui l'a suscitée mais sans indication sur son origine seront adressées à toutes les entreprises qui auront déjà acheté le dossier d'appel d'offres.

Article VII. Modification du dossier d'Appel d'offres ouvert.

Jusqu'à sept (07) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, Helvetas se réserve le droit, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'éclaircissement présentée par un soumissionnaire potentiel, de modifier le dossier d'appel d'offres en procédant à la publication d'un additif ou d'un rectificatif.

Pour donner aux soumissionnaires potentiels suffisamment de temps pour modifier leur soumission à la suite d'un additif ou d'un rectificatif, Helvetas se réserve le droit de reporter la date limite de remise des offres.

Article VIII. Documents constitutifs de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra une offre technique et une offre financière.

1. **L'offre technique comprendra** :

- la procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à engager le fournisseur s'il y a lieu ;
- une attestation d'inscription au Registre de commerce (RCCM) ;
- une Attestation de Situation Fiscale (ASF) ;
- une Attestation de Situation Cotisante (ASC) ;
- Une attestation de la direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales (DRTSS) ;
- Un Certificat de non-faillite, de redressement et de liquidation judiciaire (CNF) ;
- Références géographiques de l'entreprise : références de géolocalisation, situation géographique (adresse ; quartier ; rue ; ville…)
- les renseignements sur les qualifications et les capacités des soumissionnaires ;
- une attestation d'absence de conflit d'intérêt (voir annexe 4) ;
- un calendrier de livraison;
- une spécification technique du matériel , photos et prospectus et données comprenant :
 - ✓ une description détaillée des principales caractéristiques techniques ;
 - ✓ un commentaire clause par clause des spécifications techniques, démontrant que les équipements et services connexes correspondent pour l'essentiel à ces spécifications, ou une liste des réserves et différences par rapport aux dispositions desdites spécifications techniques.
 - ✓ Au moins trois (03) marchés similaires avec contrats/Bons de commande + attestations de service fait ou attestation de bonne exécution ou bordereau de livraison.

2- L'offre financière comprendra :

Pour chaque lot postulé :

- la lettre d'engagement dûment remplie et signée ;
- le cadre du devis quantitatif et estimatif dûment rempli et signé ;
- le bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé.

Article IX. Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document s'y rapportant échangés entre le soumissionnaire et Helvetas, seront rédigés en langue française. Tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue, doit être accompagné d'une traduction en langue française. Seules les parties traduites en français seront prises en compte dans l'offre.

Article X. Lieux de livraison et de mise en service

La livraison des fournitures s'effectuera dans les lieux tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lots	Détails	Lieu de livraison
AVICULTURE		
Lot 1	Acquisition de matériel avicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 2	Acquisition de matériel avicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 3	Acquisition de plants de moringa au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
APICULTURE		
Lot 4	Acquisition de matériel apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
Lot 5	Acquisition de matériel apicole au profit des acteurs du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MORINGA		
Lot 6	Acquisition de matériel au profit des acteurs de la filière Moringa du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.
MARAICHAGE		
Lot 7	Acquisition de matériel au profit des acteurs de la filière Maraichage du projet HOHALE	Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara,

		Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto.

Article XI. Délai de livraison

Le délai de livraison est de vingt-et-un (21) jours calendaires pour chaque lot et la date de commencement sera mentionnée dans l'ordre de service qui sera remis à l'adjudicataire.

Article XII. Pénalité de retard de livraison

En cas de non-respect du délai contractuel de livraison, il sera appliqué à l'attributaire des pénalités fixées par jour calendaire au 1/1000 et jusqu'à concurrence de 5% (cinq pour cent) du montant total du marché. Les pénalités seront retenues sans préavis sur les montants dus au titre du marché. Elles ne seront pas appliquées en cas de force majeure dont Helvetas aura été saisie dans les délais réglementaires, et reconnue fondée par elle. La justification de la force majeure se fera par écrit et sera adressée à HELVETAS qui approuvera ou désapprouvera le (s) motif(s).

Article XIII. Service après-vente

Au besoin, le titulaire est tenu de fournir des services après-vente en conformité avec l'offre présentée.

Article XIV. Régime fiscal

Le présent marché sera exécuté en Toutes Taxes Comprises (TTC) et ce conformément au régime d'imposition de l'entreprise.

Article XV. Modalité de révision des prix

Les prix stipulés sont fermes et non révisables.

Article XVI. Proposition de rabais

Le soumissionnaire est autorisé à proposer, de sa propre initiative, des rabais éventuels sur le montant de son offre. Les rabais seront exprimés soit en pourcentage du montant de l'offre, soit en montant forfaitaire. Les rabais peuvent être conditionnels ou inconditionnels.

Helvetas ne prendra en considération que les rabais dont il juge les conditions acceptables.

La proposition de rabais devra figurer obligatoirement dans la lettre d'engagement. À défaut, cette offre de rabais ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation et de la comparaison des offres.

Article XVII. Montant de la proposition financière et caractère des prix

Les prix proposés par le soumissionnaire comprendront toutes les sujétions, charges et bénéfices y compris les taxes, impôts et droits divers.

Le soumissionnaire précisera dans sa lettre d'engagement le montant total de son offre en chiffres et en toutes lettres, tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant donné en chiffres et celui exprimé en lettres, le montant en toutes lettres fera foi.

Les prix unitaires devront être représentés en toutes taxes comprises hormis la TVA dans le bordereau des prix unitaires, séparément en chiffres et en lettres. En cas de discordance entre le prix donné en chiffres et celui estimé en lettres, le prix en toutes lettres fera foi. Il est demandé aux soumissionnaires de donner des prix pour chaque rubrique même si leur proposition ne comprend pas cette rubrique ou qu'aucune quantité n'est donnée pour celle-ci.

Le cadre du devis estimatif sera rigoureusement complété par le soumissionnaire par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités données par Helvetas et figurant déjà sur le cadre du devis estimatif et quantitatif. En cas de discordance entre le prix unitaire utilisé dans le devis estimatif et celui donné dans le bordereau des prix unitaires, le prix donné par ce dernier fera foi.

Article XVIII. Délai de validité des offres

Les offres seront valables jusqu'à un délai de quatre-vingts et dix (90) jours au moins après la date limite de remise des offres. Une offre valable pour une période plus courte peut être écartée par la Commission d'attribution des marchés comme non-conforme aux dispositions de l'appel d'offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, Helvetas peut solliciter du soumissionnaire une prolongation du délai de validité de son offre. La demande et les réponses seront échangées par écrit. **Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission**. Un soumissionnaire acceptant la demande de prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre ni ne sera autorisé à le faire, mais il lui sera demandé d'augmenter d'autant de jours la validité de sa garantie de soumission.

Article XIX. Forme et signature de l'offre

Le soumissionnaire remettra son offre sous enveloppe scellée et non identifiable, en un (01) original et en deux (02) copies indiquant clairement sur les exemplaires « original » et « copie » selon le cas. En cas de différence entre les deux types de documents, l'original fera foi.

L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront paraphés et signés par le soumissionnaire.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, ni rature ni surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire. Auquel cas, ces corrections seront paraphées par le (ou les) signataire(s) de l'offre.

Article XX. Références géographiques de la représentation de l'entreprise

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre les coordonnées géographiques, le lien GPS de l'entreprise et au moins deux (02) contacts différents pour permettre la communication avec Helvetas une fois retenue.

CHAPITRE II : Remise des offres

Article XXI. Présentation des offres

L'offre comprendra une offre technique et une offre financière qui seront mises dans deux (02) enveloppes séparées, cachetées.

Chacune de ces enveloppes (enveloppe N°1 – Offre technique et enveloppe N°2 – Offre financière) portera le nom du projet, le numéro et l'objet de l'avis d'appel d'offres (AAO) ainsi que l'adresse du soumissionnaire pour permettre de la lui renvoyer au cas où son offre ne serait pas recevable ou ne serait pas conforme aux conditions de l'appel d'offres.

L'enveloppe « technique » rassemblera toutes les pièces indiquées à l'article VIII.1 ainsi que la liste des documents qu'elle contient.

L'enveloppe « financière » rassemblera toutes les pièces indiquées à l'article VIII.2 ainsi que la liste de documents qu'elle contient.

Les pièces constitutives des offres doivent être ordonnées et facilement exploitables.

Les deux enveloppes N°1 et N°2 seront insérées dans une troisième grande enveloppe cachetée dite « enveloppe extérieure ». Celle-ci portera les indications suivantes :

« REPONSE A L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIEL AU PROFIT DES ACTEURS DU PROJET HOHALE »

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

L'enveloppe extérieure doit être scellée et adressée à Monsieur le Directeur Pays de HELVETAS.

Une version électronique de l'offre technique sous clé USB doit être fournie dans l'enveloppe N°1

Et une version électronique de l'offre financière sous clé USB doit être fournie dans l'enveloppe N°2.

La version électronique doit être exactement identique à la version papier jointe.

NB : L'enveloppe de l'offre technique ne doit en aucun cas contenir une information financière.

Article XXII. Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent parvenir au bureau siège de Helvetas Burkina à Ouagadougou avant la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Toute offre parvenue après l'expiration du délai indiqué dans l'avis d'appel d'offres ne sera pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

Article XXIII. Offre hors délai

Les dates et heures limites de remise des offres signifient la date limite et l'heure à laquelle l'offre doit avoir été effectivement reçue par Helvetas. Toute offre parvenue après expiration du délai sera écartée et non ouverte, quel que soit le motif du retard de réception.

Article XXIV. Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après avoir remis sa soumission, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Helvetas **avant la date limite de remise des offres.**

Aucune offre ne peut être retirée ou modifiée dans l'intervalle de temps compris entre la date et l'heure limites de remise et l'expiration de la période de validité de l'offre. **Le retrait de son offre par un soumissionnaire pendant cet intervalle de temps peut entraîner la saisie de sa garantie de soumission.**

Chapitre III : OUVERTURE ET ÉVALUATION DES OFFRES

Article XXV. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en deux (02) étapes aux dates et heures indiquées dans l'avis d'appel d'offres, en présence des soumissionnaires qui choisiront d'y assister ou de se faire représenter. Les soumissionnaires ou leurs représentants assistant à cette séance signeront une attestation de présence.

- Ouvertures des offres techniques

Dans un premier temps, les offres techniques seront ouvertes et évaluées et les offres financières numérotées en fonction de l'ordre de dépôt restant sous pli fermé.

Tout d'abord, le président de séance s'assurera que chaque enveloppe est fermée et vérifiera les dates et heures de sa réception. Toute enveloppe reçue après l'heure et la date limites de remise fixées dans l'avis d'appel d'offres sera écartée immédiatement pour ne pas avoir respecté les conditions de l'appel d'offres.

Ensuite, le président de séance procédera à l'ouverture des offres techniques et annoncera à haute voix :

- le nom du soumissionnaire,
- la présence ou l'absence des pièces exigées :
- Une procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à signer les pages requérant signature
- une attestation d'inscription au Registre de commerce (RCCM);
- une Attestation de Situation Fiscale (ASF) ;
- une Attestation de Situation Cotisante (ASC) ;
- une attestation de la direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales (DRTSS);
- un certificat de non-faillite, de redressement et de liquidation judiciaire (CNF) ;
- une attestation d'absence de conflit d'intérêt (voir annexe) ;

L'absence ou le remplissage incomplet de l'une (ou de plusieurs) de ces pièces ou de son (leur) authentification pourra entraîner le rejet de l'offre correspondante. Après l'ouverture des offres, les pièces administratives manquantes pourraient être complétées dans un délai de 72 heures par les soumissionnaires. Passé ce délai, les soumissionnaires seront disqualifiés pour la suite de la procédure.

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus seront consignés dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, qui est signé par tous les membres de la commission d'ouverture des dossiers d'appel d'offres du présent marché.

- Ouvertures des offres financières

Seules les offres techniques ayant obtenu au moins 60 % du total des 70 points techniques passeront à l'étape d'ouverture des offres financières. La date d'ouverture des offres financières sera communiquée aux soumissionnaires qui auront atteint cette étape.

Tout d'abord, le président de séance s'assurera que chaque enveloppe est fermée et vérifiera le numéro d'ordre mentionné dans l'enveloppe.

Ensuite, le président de séance procédera à l'ouverture des offres financières et annoncera à haute voix :

- le nom du soumissionnaire,
- le montant de sa proposition de base ;
- le montant des rabais s'il y a lieu
- le délai d'exécution
- le délai de validité de l'offre.

Article XXVI. Examen des pièces composantes de l'offre

La sous-commission technique vérifiera la validité et la conformité des pièces suivantes :

- ### Examen des pièces de l'offre technique

1. Une procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à signer les pages requérant signature le cas échéant;
2. Une attestation d'inscription au Registre de commerce (RCCM);
3. Une attestation de Situation Fiscale (ASF) ;
4. Une attestation de Situation Cotisante (ASC) ;
5. Une attestation de la direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales(DRTSS) ;
6. Un certificat de non-faillite, de redressement et de liquidation judiciaire (CNF) ;
7. Une confirmation d'absence de conflit d'intérêt (voir annexe) ;
8. Références géographiques de l'entreprise : références de géolocalisation, situation géographique (adresse ; quartier ; rue ; ville…)

- ### Examen des pièces de l'offre financière

1. Une lettre de soumission dûment signée par la personne habilitée ;
2. L'existence du montant de la soumission
3. Le délai d'exécution
4. Le délai de validité de l'offre
5. Le bordereau des prix unitaires dûment signé par la personne habilitée
6. Le bordereau des prix et des quantités dûment signé par la personne habilitée

Article XXVII. Confidentialités

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.
Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'autorité contractante lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre par l'autorité contractante.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec HELVETAS pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article XXVIII. Évaluation de la recevabilité de l'offre

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la commission d'évaluation vérifiera que chaque offre a été dûment signée et accompagnée des pièces requises, et est pour l'essentiel conforme aux conditions de l'appel d'offres.

La sous-commission technique examinera respectivement :

- les documents apportant la preuve que les fournitures et matériels sont admissibles.

- les documents apportant la preuve que les fournitures et matériels sont conformes aux spécifications du dossier d'appel d'offres national.

La sous-commission technique peut tolérer des différences mineures, des vices de forme, des irrégularités sans conséquence pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.

Article XXIX. Évaluation des offres

- Évaluation des offres techniques

Les offres techniques seront notées sur 70 points et évaluées par notation comme suit :

Offre Technique	70
A-Expérience spécifique du soumissionnaire avec au moins trois (03) marchés de même nature. Joindre les copies des contrats (page de garde + page de signature) accompagnées des copies d'attestations de bonne fin, bordereau de livraison ou PV de réception **40 points à raison de 10 points par expérience dûment justifiée pour les 3 premières et 5 points par expérience supplémentaire dûment justifiée sans dépasser 10 points.**	40
B-Conformité des caractéristiques techniques **(Propositions de marque s'il y a lieu)** ✓ Fournir les caractéristiques techniques complet de chaque matériels (Notices, images et/ou photos, descriptions détaillé) - Pour les caractéristiques techniques complets : **15 points** - Pour les caractéristiques techniques incomplets (absence d'un élément ci après Notices, images et/ou photos, descriptions détaillé) : **05 points** - Absence de caractéristiques techniques : **0 Pt**	15
C-Délai et chronogramme d'exécution. - Pour un délai inférieur à 10 jours : **10 points** - Pour un délai compris entre 10 à 14 jours : **09 points** - Pour un compris entre 14 à 18 jours : **08 points** - Pour un délai compris entre 18 à 21 jours : **07 points**	10
E-Qualité de la présentation de l'offre : - Respect des canevas : **1 point** - Lisibilité de l'offre : **1 point** - Reliure : **1 point** - Pagination : **1 point** - Separation des parties : **1 point**	5

NB : à l'issue de cette évaluation, seules les offres techniques des soumissionnaires ayant obtenu au moins 60% des 70 points, soit 0,6 x 70 = 42 points, seront classées en catégorie « acceptable ». Les offres techniques ayant obtenu une note inférieure à 42 points seront classées en catégorie « inacceptable ».

Les offres jugées techniquement inacceptables seront écartées pour la suite de la procédure.

- Évaluation des offres financières

La commission procédera à l'évaluation financière et à la comparaison des offres évaluées techniquement conformes pour l'essentiel des critères.

Il sera ensuite procédé à l'évaluation financière des soumissions ayant été jugées techniquement conformes.

Ces offres financières seront d'abord vérifiées pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées comme suit :

i) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi

ii) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.

Le montant figurant dans la soumission sera rectifié conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

NB : Il sera procédé à la vérification de la véracité des prix unitaires appliqués. Si après vérification, ces prix s'avèrent très bas ou très hauts par rapport aux prix appliqués sur les marchés de fournitures au Burkina, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.

Les offres financières seront notées de la manière ci-dessous.

L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 30 points.
Les notes des autres offres seront déterminées par la formule suivante :
NF = m X 30 / M
Avec :
NF = la note financière
M= Montant de l'offre financière notée
m= montant de l'offre la moins distante

Chapitre IV Attribution du marché

HELVETAS attribuera le marché au soumissionnaire jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante, dont l'offre aura été déterminée **techniquement et financièrement** acceptable et évaluée selon la notation globale :

Elle est la somme de la note technique et de la note financière. La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note dans le classement général des notes globales, et se verra attribuer le marché.

Helvetas Burkina Faso se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie de la présente consultation restreinte.

NB : Les fournisseurs peuvent postuler à l'ensemble des lots, mais Helvetas pourrait, en fonction des soumissions, se réserver le droit de ne pas attribuer plus de deux (02) lots par soumissionnaire.

Helvetas Burkina Faso se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer d'un maximum de 15%, au moment de l'attribution du marché, le volume des fournitures sans changement de prix unitaires et d'autres stipulations et conditions.

Article XXX. Annulation

Helvetas se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

Article XXXI. Notification de l’attribution du marché

Avant que n'expire le délai initial de validité des offres arrêté par HELVETAS, celui-ci notifiera à l'attributaire du marché par correspondance directe, que son offre a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que l’acheteur paiera au fournisseur conformément au marché.

NB : Après la signature du contrat par les deux (02) parties, des échantillons peuvent être demandés pour l’évaluation et la validation des items.

Article XXXII. Constitution du Cautionnement définitif

Sans objet

Article XXXIII. Modalité de Paiement

Les paiements seront effectués en totalité après la réception du matériel, la signature des fiches de réception et le dépôt de la facture définitive.

Article XXXIV. Règlement des litiges

En cas de litiges éventuels, les parties s'engagent à tout entreprendre afin de régler leurs différends à l'amiable avant de les porter devant un tribunal compétent à Ouagadougou.

HELVETAS
BURKINA FASO

LED SERVICE
LIECHTENSTEINOIS
DE DEVELOPPEMENT

PIECE N°III : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

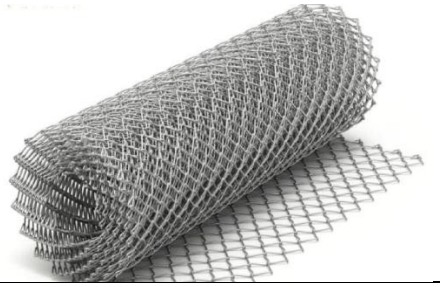
Lot 1 : Acquisition de matériels avicole au profit des acteurs du projet HOHALE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

Matériels avicoles

Désignation	Quantité	Spécifications techniques	
Abreuvoirs en plastique	**430**	En plastique 6 litres • Capacité : 6 litres • Matériau : plastique résistant aux chocs et à la corrosion • Type : manuel à gravité • Dimensions approximatives : 0,30 cm × H 28 cm • Poids à vide : 0,5 à 0,8 kg • Facile à remplir, démonter et nettoyer • Utilisation au sol ou suspendue selon le modèle	
Mangeoire en plastique	**430**	Capacité : 6 kg minimum Matériau : plastique robuste et résistant aux chocs Type : mangeoire manuelle à remplissage par le haut Dimensions approximatives : 0,33 cm × H 35 cm Poids à vide : 0,8 à 1,2 kg Plateau antigaspillage intégré Facile à démonter et à nettoyer Utilisation au sol ou suspendue Utilisation : Distribution d'aliments aux poulets de chair, aux poules pondeuses et aux autres volailles dans les exploitations avicoles.	

		Accessoires : Réservoir de stockage des aliments Plateau d'alimentation Poignée ou système de suspension	
Mangeoire métallique	**430**	Capacité : 6 kg minimum Matériau : tôle galvanisée ou acier galvanisé anticorrosion Type : mangeoire manuelle Dimensions approximatives : 50 cm × 15 cm × 12 cm Poids à vide : 1,5 à 2,5 kg Résistante à la rouille et aux chocs Bords repliés pour éviter les blessures aux volailles Facile à nettoyer et à désinfecter Utilisation : Alimentation des poulets de chair, des poules pondeuses et d'autres volailles dans les élevages familiaux et commerciaux. Accessoires : Couvercle Supports Crochets de fixation (selon modèle)	
Poussinière	**215**	Dimensions : 110 cm × 60 cm × 60 cm (L × l × H) Structure : bois traité contre l'humidité et les insectes Parois : grillage galvanisé à mailles fines Porte d'accès avec fermeture sécurisée Capacité : 25 à 40 poussins Ventilation naturelle assurée par les panneaux grillagés Finition sans arêtes vives Éclairage et chauffage Nombre minimum d'ampoules : 2 ampoules	

		Puissance recommandée : 75 à 100 Watts par ampoule (ou équivalent en lampe chauffante) Douilles et câblage sécurisés inclus Positionnement permettant une répartition uniforme de la chaleur Poids Poids approximatif : 12 à 18 kg	
Grillage de 25 m	**215**	En acier, Hauteur 1,5 m ; Longueur 25, Maille 8, fer de 2	
fil de fer pour grillage de 100 m	**215**	Longueur **:** 100 mètres Diamètre du fil : 2,4 mm Couleur : Gris Matière principale : Acier (fer traité) Poids du produit emballé : Environ 3,5 kg	

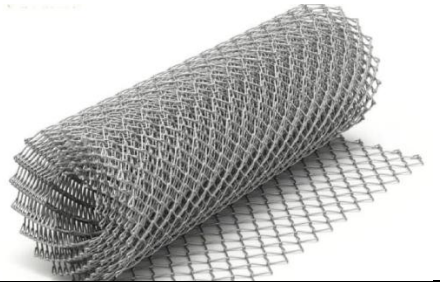
Lot 2 : Acquisition de matériel avicole au profit des acteurs du projet HOHALE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

Matériels avicoles

Désignation	Nombre	Spécifications techniques	
Abreuvoirs en plastique	**430**	En plastique 6 litres • Capacité : 6 litres • Matériau : plastique résistant aux chocs et à la corrosion • Type : manuel à gravité • Dimensions approximatives : 0,30 cm × H 28 cm • Poids à vide : 0,5 à 0,8 kg • Facile à remplir, démonter et nettoyer • Utilisation au sol ou suspendue selon le modèle	
Mangeoire en plastique	**430**	Capacité : 6 kg minimum Matériau : plastique robuste et résistant aux chocs Type : mangeoire manuelle à remplissage par le haut Dimensions approximatives : 0,33 cm × H 35 cm Poids à vide : 0,8 à 1,2 kg Plateau antigaspillage intégré Facile à démonter et à nettoyer Utilisation au sol ou suspendue Utilisation : Distribution d'aliments aux poulets de chair, aux poules pondeuses et aux autres volailles dans les exploitations avicoles. **Accessoires :** Réservoir de stockage des aliments Plateau d'alimentation	

		Poignée ou système de suspension	
Mangeoire métallique	**430**	Capacité : 6 kg minimum Matériau : tôle galvanisée ou acier galvanisé anticorrosion Type : mangeoire manuelle Dimensions approximatives : 50 cm × 15 cm × 12 cm Poids à vide : 1,5 à 2,5 kg Résistante à la rouille et aux chocs Bords repliés pour éviter les blessures aux volailles Facile à nettoyer et à désinfecter Utilisation : Alimentation des poulets de chair, des poules pondeuses et d'autres volailles dans les élevages familiaux et commerciaux. Accessoires : Couvercle Supports Crochets de fixation (selon modèle)	
Poussinière	**215**	Dimensions : 110 cm × 60 cm × 60 cm (L × l × H) Structure : bois traité contre l'humidité et les insectes Parois : grillage galvanisé à mailles fines Porte d'accès avec fermeture sécurisée Capacité : 25 à 40 poussins Ventilation naturelle assurée par les panneaux grillagés Finition sans arêtes vives Éclairage et chauffage Nombre minimum d'ampoules : 2 ampoules Puissance recommandée : 75 à 100 Watts par ampoule (ou équivalent en lampe chauffante) Douilles et câblage sécurisés inclus	

		Positionnement permettant une répartition uniforme de la chaleur Poids Poids approximatif : 12 à 18 kg	
Grillage de 25 m	**215**	En acier, Hauteur 1,5 m ; Longueur 25, Maille 8, fer de 2	
fil de fer pour grillage de 100 m	**215**	Longueur **:** 100 mètres Diamètre du fil : 2,4 mm Couleur : Gris Matière principale : Acier (fer traité) Poids du produit emballé : Environ 3,5 kg	

Lot 3 : Acquisition de plants de moringa au profit des acteurs du projet HOHALE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

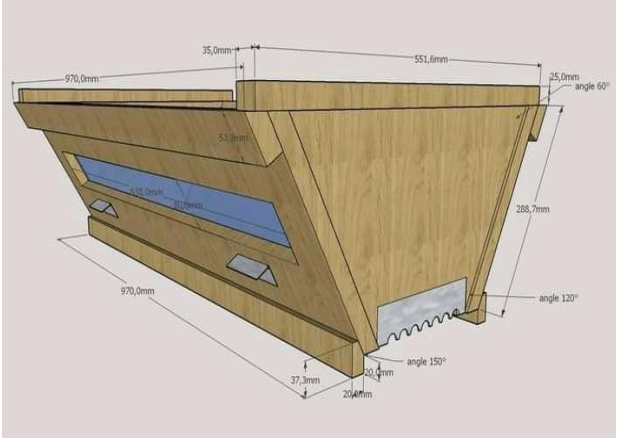
Matériels avicoles

Désignation	Nombre	Spécifications techniques	
Moringa	**10 750**	Plant de Moringa de 4 à 6 semaines d'une hauteur de 25 à 40 cm. La tige doit être bien verticale, souple mais ferme, d'un diamètre de 5 à 8 mm à la base. Le feuillage doit présenter de 4 à 6 vraies feuilles composées bien développées d'une couleur verdâtre.	

Lot 4 : Acquisition de matériels apicole au profit des acteurs du projet HOHALE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

Matériels apicoles

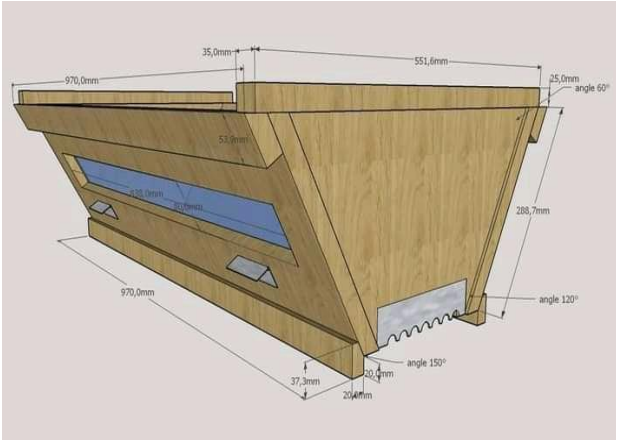
Désignation	Nombre	Spécifications techniques	
Ruche kenyane avec support métallique	**200**	Dimension (intérieur 79 et largeur 42), bois samba ou mélina, support tube carré de 30 lourd, couvercle en tôle de 22 mm + 1 barrette de secours et trou de vol à l'extrémité	
Combinaison complète de protection en coton	**100**	Tenue complète de protection en coton épais ou tissu anti-piqûre, avec fermeture éclair renforcée. Équipée d'un voile intégré à mailles fines pour une bonne visibilité. Couleur claire pour limiter l'agressivité des abeilles. Taille ajustable avec élastiques aux poignets et chevilles. Lavable et résistante à l'usure.	

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS			
Seau de collecte	**100**	Seau plastique de 40 kg modèle grand format utilisé par les apiculteurs pour stocker le miel. Capacité volumique : 31,5 à 32,2 litres (nécessaire pour contenir 40 kg de miel, sa densité étant d'environ 1,4). Hauteur : 37 à 38,5 cm. Diamètre supérieur : 37 à 38,5 cm. Diamètre inférieur : 31 à 32 cm	

Lot 5 : Acquisition de matériels apicole au profit des acteurs du projet HOHALE

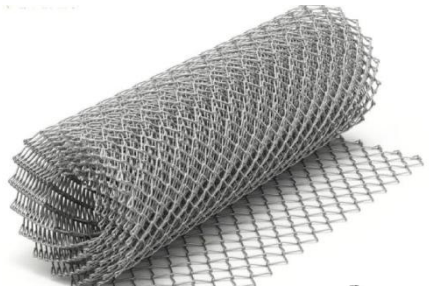
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

Matériels apicoles

Désignation	Nombre	Spécifications techniques	
Ruche kenyane avec support métallique	**200**	Dimension (intérieur 79 et largeur 42), bois samba ou mélina, support tube carré de 30 lourd, couvercle en tôle de 22 mm + 1 barrette de secours et trou de vol à l'extrémité	
Combinaison complète de protection en coton	**100**	Tenue complète de protection en coton épais ou tissu anti-piqûre, avec fermeture éclair renforcée. Équipée d'un voile intégré à mailles fines pour une bonne visibilité. Couleur claire pour limiter l'agressivité des abeilles. Taille ajustable avec élastiques aux poignets et chevilles. Lavable et résistante à l'usure.	

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS			
Seau de collecte	**100**	Seau plastique de 40 kg modèle grand format utilisé par les apiculteurs pour stocker le miel. Capacité volumique : 31,5 à 32,2 litres (nécessaire pour contenir 40 kg de miel, sa densité étant d'environ 1,4). Hauteur : 37 à 38,5 cm. Diamètre supérieur : 37 à 38,5 cm. Diamètre inférieur : 31 à 32 cm	

Lot 6 : Acquisition de matériels au profit des acteurs de la filière Moringa du projet HOHALE

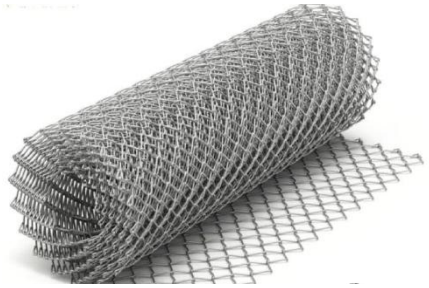
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS			
Matériels pour les acteurs de la filière Moringa de Ho-Halé			
Désignation	**Nombre**	**Spécifications techniques**	
Grillage de 25 m	**120**	En acier, Hauteur 1,5 m ; Longueur 25, Maille 8, fer de 2	
fil de fer pour grillage de 100 m	**80**	Longueur **:** 100 mètres Diamètre du fil : 2,4 mm Couleur : Gris Matière principale : Acier (fer traité) Poids du produit emballé : Environ 3,5 kg	
Pulvérisateur à dos	**40**	Capacité du réservoir : 16-20 litres minimum Type : pulvérisateur à dos à pression entretenue Matériau du réservoir : polyéthylène haute densité (PEHD) résistant aux produits chimiques et aux UV Lance : acier inoxydable ou fibre renforcée Tuyau flexible résistant aux produits phytosanitaires Buse réglable permettant différents types de jet (brouillard ou jet direct) Bretelles réglables et rembourrées pour un meilleur confort	

		Système de pompage manuel à levier latéral Réservoir gradué pour le contrôle du volume de liquide Dimensions et poids Dimensions approximatives : 38 cm × 20 cm × 55 cm Poids à vide : 3 à 5 kg Poids en charge (réservoir plein) : 19 à 21 kg Utilisation Application d'insecticides, fongicides et herbicides homologués Pulvérisation d'engrais foliaires sur les plants de Moringa Traitement des pépinières et plantations de Moringa Désinfection et traitements sanitaires agricoles Accessoires Lance de pulvérisation Buse réglable Jeu de joints de rechange Filtre intégré Bretelles de portage	

Lot 7 : Acquisition de matériels au profit des acteurs de la filière Moringa du projet HOHALE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ACQUISITIONS

Matériels pour les acteurs de la filière maraîchage de Ho-Halé

Désignation	Nombre	Spécifications techniques	
Grillage de 25 m	**120**	En acier, Hauteur 1,5 m ; Longueur 25, Maille 8, fer de 2	
Fil de fer pour grillage de 100 m	**80**	Longueur **:** 100 mètres Diamètre du fil : 2,4 mm Couleur : Gris Matière principale : Acier (fer traité) Poids du produit emballé : Environ 3,5 kg	
Pulvérisateur à dos	**40**	Capacité du réservoir : 16-20 litres minimum Type : pulvérisateur à dos à pression entretenue Matériau du réservoir : polyéthylène haute densité (PEHD) résistant aux produits chimiques et aux UV Lance : acier inoxydable ou fibre renforcée Tuyau flexible résistant aux produits phytosanitaires Buse réglable permettant différents types de jet (brouillard ou jet direct) Bretelles réglables et rembourrées pour un meilleur confort	

		Système de pompage manuel à levier latéral Réservoir gradué pour le contrôle du volume de liquide Dimensions et poids Dimensions approximatives : 38 cm × 20 cm × 55 cm Poids à vide : 3 à 5 kg Poids en charge (réservoir plein) : 19 à 21 kg Utilisation Application d'insecticides, fongicides et herbicides homologués Pulvérisation d'engrais foliaires sur les plants de Moringa Traitement des pépinières et plantations de Moringa Désinfection et traitements sanitaires agricoles Accessoires Lance de pulvérisation Buse réglable Jeu de joints de rechange Filtre intégré Bretelles de portage	

Nom et prénom :

Date :

Signature :

PARTIE B : ANNEXES

HELVETAS
BURKINA FASO

LED SERVICE
LIECHTENSTEINOIS
DE DEVELOPPEMENT

Annexe 1 : Modèle de lettre d'engagement

Modèle de lettre d'engagement

Appel d'offres ouvert N°..... du..... relatif à la sélection de fournisseurs pour l'acquisition et la livraison de matériel au profit des acteurs du projet Ho Halé.

Je, soussigné.....agissant en qualité deau nom et pour le compte de.....dénommé ci-après « fournisseur », inscrit au registre du commerce desous le N°.....

Domicilié à l'adresse suivante.....

Téléphone.....

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition et à la livraison de matériels au profit des acteurs du projet Ho Halé et notamment les documents :

- Les Instructions aux Soumissionnaires
- Le devis quantitatif

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés liées à l'acquisition et la livraison du matériel, m'engage à livrer lesdits matériels moyennant la somme de :

.....Fcfa (en toutes lettres et en chiffres), hors taxes et hors droits de douane, calculée sur la base de prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires pour le lot (….)

.....Fcfa (en toutes lettres et en chiffres), toutes taxes comprises , calculée sur la base de prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires pour le lot (….)

Je m'engage si ma soumission est acceptée à livrer le matériel en ……jours calendaires

J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai …… jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

(Le soumissionnaire)

Annexe 2 : Bordereau des quantités et des prix

Lot 1 : Acquisition de matériel avicole

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Abreuvoir plastique	430		
Mangeoire plastique	430		
Mangeoire métallique	430		
Poussinière	215		
Grillage de 25 m	215		
Fil de fer pour grillage de 100 m	215		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 2 : Acquisition de matériel avicole

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Abreuvoir plastique	430		
Mangeoire plastique	430		
Mangeoire métallique	430		
Poussinière	215		
Grillage de 25 m	215		
Fil de fer pour grillage de 100 m	215		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 2 : Acquisition de plants de Moringa

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Plants de Moringa	10 750		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 4 : Acquisition de matériel apicole

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Ruche kenyane avec support métallique	200		
Combinaison complète de protection en coton	100		
Seau	100		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 5 : Acquisition de matériel apicole

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Ruche kenyane avec support métallique	200		
Combinaison complète de protection en coton	100		
Seau	100		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 6 : Acquisition de matériel pour la filière Moringa

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Grillage de 25 m	120		
Fil de fer pour grillage de 100 m	80		
Pulvérisateur	40		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 7 : Acquisition de matériel pour la filière Moringa

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Grillage de 25 m	120		
Fil de fer pour grillage de 100 m	80		
Pulvérisateur	40		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Annexe 3 : Bordereau des prix unitaires

Lot 1 : Acquisition de matériel avicole

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Abreuvoir plastique	U		
Mangeoire plastique	U		
Mangeoire métallique	U		
Poussinière	U		
Grillage de 25 m	U		
Fil de fer pour grillage de 100 m	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 2 : Acquisition de matériel avicole

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Abreuvoir plastique	U		
Mangeoire plastique	U		
Mangeoire métallique	U		
Poussinière	U		
Grillage de 25 m	U		
Fil de fer pour grillage de 100 m	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 2 : Acquisition de plants de Moringa

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Plants de Moringa	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 4 : Acquisition de matériel apicole

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Ruche kenyane avec support métallique	U		
Combinaison complète de protection en coton	U		
Seau	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 5 : Acquisition de matériel apicole

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Ruche kenyane avec support métallique	U		
Combinaison complète de protection en coton	U		
Seau	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 6 : Acquisition de matériel pour la filière Moringa

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Grillage de 25 m	U		
Fil de fer pour grillage de 100 m	U		
Pulvérisateur	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Lot 7 : Acquisition de matériel pour la filière Moringa

Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Grillage de 25 m	U		
Fil de fer pour grillage de 100 m	U		
Pulvérisateur	U		

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Annexe 4 : Modèle de confirmation d'absence de conflits d'intérêts

Je soussigné(e),, agissant en tant que représentant(e) légal(e) de l'entreprise, ayant son siège social à, déclare, par la présente, que :

- L'entreprise et ses représentants n'ont aucun lien financier, professionnel, personnel ou autre pouvant être considéré comme un conflit d'intérêt avec les membres de la commission d'évaluation ou les services de l'administration commanditaire, dans le cadre de l'appel d'offres mentionné ci-dessus ;
- L'entreprise …… s'engage à informer sans délai l'administration compétente de toute situation potentielle de conflit d'intérêt qui pourrait survenir au cours de la procédure d'appel d'offres ;
- L'entreprise ……. confirme que toutes les informations contenues dans ce dossier de soumission sont exactes et complètes. Aucun membre de l'entreprise …….. ne bénéficie ou n'a bénéficié d'avantages ou de privilèges de nature à influencer de manière déloyale le processus de sélection ;
- L'entreprise n'a exercé aucune influence directe ou indirecte, ou tenté de manipuler de quelque manière que ce soit le processus d'évaluation et de sélection pour cet appel d'offres.

Fait à : ...

Le : ...

Nom et titre du signataire autorisé

Signature :

ANNEXE 5. Renseignements sur les Qualifications et les Capacités des Soumissionnaires Marchés de Fournitures et Services Courants

Nom du Soumissionnaire : _____

Les renseignements obligatoires donnés par le soumissionnaire dans les pages qui suivent seront utilisés pour la vérification de la qualification et de la capacité du soumissionnaire. Ces renseignements ne seront pas inclus dans le marché.		
1.1 Constitution ou situation juridique du soumissionnaire		*[Joindre une copie]*
Lieu d'enregistrement :		_____
Principal lieu d'activités :		
Procuration du signataire de l'offre (s'il y a lieu)		*[Pièce jointe]*
1.2 Volume annuel total des fournitures et services livrés au cours des ____ dernières années en FCFA.	_____	

1.3 Fournitures et services courants livrés par l'Entreprise de nature et de volume similaires aux présentes fournitures au cours des ____ dernières années. Les montants seront indiqués en FCFA. **(Utiliser le modèle ci-après)**

Nom du marché et pays	Nom du client et adresse complète	Types de fournitures et services et année de livraison	Montant du marché
_____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____	_____ _____

NB : Joindre obligatoirement les copies de la page de garde et de signature des marchés similaires de procès-verbaux de réception

Annexe 6 : Modèle de contrat

OBJET :	**FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS DIVERS AU PROFIT DES ACTEURS DU PROJET HOHALE _LOT …..**

Commanditaire :	**HELVETAS Burkina Faso**
Attributaire :	**Nom de l'entreprise** **Tél : (+226)** **Mail :**
Montant Total H.TVA	**:**
Montant TTC	**:**
Financement :	**:** Liechtensteinischer Entwicklungs-Dienst (LED)
Approuvé le	**:**
Notifié le	**:**

Entre d'une part,

HELVETAS Burkina Faso, 06 B.P. 9051 Ouagadougou 06, Tél. + 226 25 36 37 73/ 25 36 01 67 Burkina Faso, représentée au présent contrat par Monsieur **…. …….** , ci-après nommé, HEVETAS.

Nom de l'entreprise ; RCCM BF …….., IFU ……., représenté par son **……..** , faisant élection de domicile à OUAGADOUGOU, Tél : **(+226) ……..** ci-après nommé le Fournisseur.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif l'acquisition et la livraison matériels divers……au profit des acteurs du projet HOHALE , Lot……. Le détail est dans le tableau ci-dessous :

- **Lot …. _** fourniture et livraison d'intrants/matériels/équipements agroalimentaire et artisanat pour les bénéficiaires du Co investissement.

N°	Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1						
2						
3						
Montant total HT						

Article 2. Documents contractuels

Les pièces contractuelles sont par ordre de priorité d'application :

- Le présent contrat,
- Le dossier d'appel d'offres ;
- L'offre technique et financière du fournisseur ;
- Le code de déontologie ;

Article 3. Durée d'exécution du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de **vingt un jour (21) jours à compter de la notification de l'ordre de service.**

Article 4. Prix et forme du contrat

Le présent contrat est conclu pour un montant total de **……. ; pour** le **Lot ……**

Article 5. Type de marché

Le présent marché sera à prix unitaire, **Tout Taxe Comprise** appliquées aux quantités réellement exécutées et mesurées conformément aux dispositions de l'offre financière.

Article 6. Modalité de paiement

Le paiement en F cfa sera effectué de la manière suivante :

- 100% du montant du contrat, après la livraison effective des intrants/équipements/ matériels.

Les paiements seront effectués par virement bancaire ou par chèque libellé au nom du fournisseur ; pour ce faire, le fournisseur présentera sa demande de paiement sous forme de facture arrêtée en toute lettre, datée, signée et adressée à **L'ONG HELVETAS/ PROJET HOHALE** qui en assurera le mandatement.

Helvetas se libérera des sommes dues par elle en remettant un chèque bancaire libellé au nom du fournisseur ou procèdera à un virement bancaire sur son compte dans un délai d'un (01) mois.

Toutefois, une avance de 20% pourra être consentie à la demande du fournisseur, dans ce cas, il devra présenter une caution d'une institution financière d'égale montant.

Article 7. Enregistrement du contrat.

Le présent contrat fera l'objet d'enregistrement au service des impôts de domiciliation du fournisseur conformément à la législation fiscale en vigueur.

Article 8. Lieu de livraison

La livraison des intrants/matériels/équipements agroalimentaires et artisanats pour le compte des bénéficiaires du Co investissement faisant l'objet du présent contrat doit être livrée dans **les de communes de Banfora, Bérégadougou, Dakoro, Douna, Kankalaba, Loumana, Mangodara, Moussodougou, Niangoloko, Niankorodougou, Ouéléni, Ouo, Sidéradougou, Sindou, Soubakaniédougou, Tiéfora et Wolonkoto** dans un délai de **vingt un** (**21) jours à compter de la notification de l'ordre de service.**

Article 9. Condition de réception

La réception des intrants/matériels/équipements se fera uniquement dans les communes**……, sous la supervision de l'équipe projet HOHALE, tel : ……..**

Elle se fera en présence du fournisseur ou de son représentant qui formera une commission de réception composée à cet effet.

La réception donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception qui vaut transfert de propriété à HELVETAS. Toute irrégularité dans la conformité et la quantité ressortira dans le procès-verbal et sera commentée. Le procès-verbal de réception sera signé par toutes les parties prenantes.

La commission de réception effectuera un contrôle sur la qualité et la quantité afin de s'assurer de la conformité des équipements/intrants aux spécifications demandées. La non-conformité entraînera le rejet des **matériels** et le fournisseur sera tenu de le remplacer dans un délai qui lui sera notifié dans le procès-verbal de réception.

Les **matériels** seront livrés neuf, en très bon état de marche et devront être conformes à la réglementation en la matière au Burkina Faso.

Article 10. Documents à remettre

Les **matériels** seront accompagnés au besoin d'une notice complète de fonctionnement et d'entretien, rédigée en langue française.

Article 11. Pénalités de retard

En cas de non-respect du délai contractuel de livraison, il sera appliqué à l'attributaire des pénalités fixées par jour calendaire au 1/1000 et jusqu'à concurrence de 5% (cinq pour cent) du montant total du marché. Les pénalités seront retenues sans préavis sur les montants dus au titre du

marché. Elles ne seront pas appliquées en cas de force majeure dont Helvetas aura été saisie dans les délais réglementaires, et reconnue fondée par elle. La justification de la force majeure se fera par écrit et sera adressée à HELVETAS qui approuvera ou désapprouvera le (s) motif(s).

Article 12. Modification du contrat

Toute modification du présent contrat requiert la forme écrite et le consentement des deux parties.

Article 13. Force majeure

On entend par force majeure, tout événement qui n'aurait pu être raisonnablement évité par une ou l'autre des parties, ou tout événement imprévisible qui rend impossible l'exécution de ses obligations.

L'exécution peut être raisonnablement considérée comme impossible dans les cas suivants : guerres, terrorisme, émeutes, tremblements de terre, tempêtes, inondations et autres bouleversements climatiques, grèves générales, pandémies. Le prestataire doit notifier par écrit et sans délai à HELVETAS toute situation ou événement entraînant l'impossibilité d'exécuter raisonnablement tout ou une partie de ses obligations définies dans le présent contrat. Après confirmation écrite par HELVETAS de l'existence d'une telle situation ou d'un tel événement, il est dégagé de toute responsabilité, pour défaut d'exécution des obligations.

Le fournisseur ne pourra être tenu pour responsable lorsque l'inexécution totale ou partielle de ses obligations contractuelles trouve sa cause dans un cas de force majeure.

Article 14. Résiliation du contrat

Chaque partie se réserve le droit de résilier de plein droit, sans indemnités, le présent contrat dans les conditions suivantes :

A la demande de HELVETAS:

- sans mise en demeure préalable en cas de jugement de faillite, liquidation des biens ou condamnation pénale prononcée à l'encontre du prestataire, HELVETAS s'accordant la liberté d'apprécier souverainement les motifs de la condamnation ;
- après mise en demeure préalable restée sans effet, sept (07) jours après notification d'une dénonciation faite par déclaration avec récépissé, acte extrajudiciaire, ou lettre recommandée avec accusé de réception ;
- en cas d'insuffisance de résultat du fournisseur ;
- en cas de force majeure ;
- en cas de non-exécution par le fournisseur de ses obligations contractuelles, notamment :
 - *abandon des activités sans qu'il puisse être fait état de la force majeure ;*
 - *transfert non autorisé à un tiers de tout ou partie du contrat ;*
 - fautes graves dans les prestations contractuelles incombant au fournisseur ;
- en cas d'inexactitude dans les déclarations du fournisseur constatés au cours de l'exécution du contrat ;

A la demande du prestataire le contrat peut faire l'objet d'une résiliation :

- sans mise en demeure préalable en cas de force majeure ou d'événements graves Indépendants de sa volonté, le mettant dans l'impossibilité de remplir ses fonctions et dégageant du même coup sa responsabilité ;
- avec mise en demeure préalable restée sans effet sept (07) jours après notification d'une dénonciation faite par déclaration avec récépissé, acte extrajudiciaire, ou lettre recommandée avec accusé de réception ;

- en cas de force majeure ;
- en cas de non-exécution par HELVETAS de ses obligations contractuelles notamment à défaut de paiement du prix du contrat ;
- en cas de défaillance de HELVETAS rendant l'exécution du contrat impossible.

Article 15. Election de domicile et attribution de juridiction

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties contractantes font élection de domicile en leurs bureaux respectifs.
A défaut de règlement à l'amiable, tout litige qui naîtra de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente à Ouagadougou.

Article 16. Disposition particulière

Le fournisseur ne pourra se prévaloir d'erreurs, omissions, ou imprécisions dans son offre.

Article 17. Prise d'effet

Le présent contrat prendra effet à compter **de la notification de l'ordre de service.**

Fait en quatre (04) exemplaire originaux

Ouagadougou, le…….. 2026.

Pour le fournisseur

Nom & prénom
Fonction

Pour HELVETAS Burkina Faso

Nom & prénom
Fonction

Nom & prénom
Fonction